Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201412-20260407-D_2026_03_26_09-DE

D.N°2026.03.26*09

COMMUNE DE MANTALLOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 23/03/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : .11
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 00

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Jeudi 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de Mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de M. Pascal COURGIBET, Maire.

Présents : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOU, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC
Absents excusés ayant remis procuration :
Absents :
Secrétaire de séance : Laurence NEHR

Objet : Désignation délégués à la liste électorale

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué conseiller à la commission de la liste électorale.

Il rappelle au Conseil que cette commission est composée : d'un délégué du Conseil Municipal, d'un représentant de l'Etat et d'un représentant du Tribunal. Cette commission se réuni pendant l'année aux moments des révisions de la liste électorale.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres

DESIGNE

- *Déléguée à la liste électorale*

  NEHR Laurence

AUTORISE le maire à signer la présente délibération

DEMANDE à M. Le Maire d'en informer M. Le Préfet des Côtes-d'Armor

Le secrétaire de séance,
Laurence NEHR

MAIRIE de MANTALLOT Côtes d'Armor

Le Maire,
Pascal COURGIBET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.